

## Saint-Geours : «L'UIMM n'est pas une menace»

Le Figaro 01/02/2010



**INTERVIEW - Le président de la métallurgie s'explique sur ses relations avec Laurence Parisot. Il juge aussi qu'il y a un sens à préserver une industrie nationale.**

Du Medef à l'Assurance-chômage, l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) redevient très visible sur les questions sociales. C'est depuis toujours le cœur de son expertise et sa sphère d'influence, mais la fédération patronale avait été contrainte à la discrétion, après les révélations sur les retraits d'argent liquide de son ancien dirigeant et sur son énorme «cagnotte» antigrève. Président de l'UIMM depuis fin 2007, Frédéric Saint-Geours, 59 ans, directeur financier de PSA, met en garde contre les risques de «couper les ailes à la reprise», défend la nécessité d'une industrie forte et répond aux interrogations sur les ambitions retrouvées des «métaux» au sein du patronat.

**LE FIGARO. - Le dernier chiffre du chômage est meilleur. Est-ce le signe d'une amélioration durable ?**

Frédéric SAINT-GEOURS.-Le sentiment de nos adhérents sur leur activité est très varié. Les biens d'équipement ou les secteurs exportateurs sont toujours en grande difficulté. D'autres vont mieux comme l'automobile, grâce à la prime à la casse, ou restent à de bons niveaux comme le matériel ferroviaire. J'ai deux préoccupations pour la suite. D'abord, beaucoup d'entreprises ont épuisé les dispositifs pour maintenir le lien avec leurs salariés, notamment le chômage partiel. Si leur carnet de commandes ne remonte pas, elles devront se poser des questions sur leurs effectifs. C'est pourquoi la situation de l'emploi ne va pas s'améliorer sensiblement avant quelques mois. Il faut regarder s'il est possible de prolonger ces dispositifs. Deuxième préoccupation : dans deux ou trois mois, les entreprises auront bouclé leurs comptes 2009, qui seront souvent dégradés. Si les banques appliquent leurs grilles d'analyses classiques à ces

chiffres, elles refuseront de nombreux prêts - je ne parle pas de financer des investissements mais la simple augmentation des besoins en fonds de roulement qui découle d'un redressement de l'activité. Le risque est de couper les ailes à la reprise. Nous travaillons sur ce sujet avec le médiateur du crédit, Gérard Rameix.

**Vous venez de participer aux États généraux de l'industrie. Le rapport final se fixe l'objectif de « redonner une ambition industrielle » à la France. Cela a-t-il encore un sens de raisonner au niveau national ?**

Clairement, oui. Les exportations de la France, ce sont à 80 % ou 85 % des biens industriels. Or, si nous avons gardé nos parts de marché d'il y a dix ans dans le commerce mondial, ce serait 100 milliards d'euros de « chiffre d'affaires » en plus pour la France, donc sans doute des centaines de milliers d'emplois, des milliards de recettes fiscales, de la R&D... Mais en France, l'industrie est confrontée à des obstacles qui ne lui sont pas spécifiques : la fiscalité, trop axée sur les facteurs de production, l'éducation qui doit davantage former aux nouvelles technologies, aux nouveaux métiers comme ceux de la croissance verte, ou la difficulté à trouver des financements de long terme. Il faut maintenant que les conclusions des États généraux ne restent pas à l'état de rapport.

**Quand il s'agit de la taxe carbone, cette fois vous préférez en parler au niveau européen !**

Justement. La taxe professionnelle était une anomalie française, elle est supprimée et cela ne suffit pas pour remettre l'industrie française à égalité avec ses rivaux en matière de compétitivité - et je parle de nos rivaux européens, pas chinois ! Ne créons pas une autre anomalie française avec la taxe carbone.

**Au nom de la même volonté de sauvegarder l'industrie en France, l'État s'immisce dans la stratégie de Renault ou de Total. Pousse-t-il trop loin l'interventionnisme ?**

L'État doit jouer son rôle de garant, pas de gérant. Le dialogue, le contrat sont parfois plus efficaces que la loi et le règlement, parce qu'ils donnent aux entreprises plus de flexibilité, de souplesse. C'est comme cela que l'UIMM a signé des accords sur la formation, sur l'emploi des seniors, après avoir dressé un diagnostic avec les syndicats de la branche.

**Le délégué général de l'UIMM, Jean-François Pilliard, prend la tête de la commission protection sociale du Medef. Cela va-t-il changer la façon d'aborder le rendez-vous retraites ?**

Je préconise que l'on procède au niveau interprofessionnel comme nous avons l'habitude de le faire au sein de l'UIMM : constituer un groupe de travail, consulter largement, pour construire la position des entreprises avant d'entrer dans le « dur » des discussions. Il faut le faire rapidement, mais il existe déjà de nombreuses analyses. Trouver un consensus sera difficile, mais il faut absolument essayer.

**Votre convention annuelle, le 18 mars, portera sur la façon dont les organisations patronales peuvent être utiles aux entreprises. Trois mois après le départ de l'industrie agroalimentaire, le Medef doit-il y voir une menace voilée ?**

Au contraire ! Le sujet est exactement celui-là : partir des besoins des entreprises et voir comment y répondre avec un système simple, à coûts maîtrisés, et efficace. Efficace, c'est-à-dire qui rend un service aux adhérents (sur l'économie, la fiscalité, le juridique, le social...) et qui leur permet le mieux de se faire entendre, localement et nationalement. On en déduira les organisations les plus adaptées. Se poser ces questions, ce n'est pas une menace, c'est une aide pour tout le monde patronal. Combien de fois avons-nous entendu parler de la complexité des structures patronales !

**Faut-il ouvrir la question de la représentativité patronale ?**

Je ne peux pas imaginer qu'on ne la traite pas pendant la convention. J'ajoute que l'UIMM sera extrêmement ferme sur le paritarisme : il faut le développer. Nous avons besoin de corps intermédiaires plus forts, pour mieux traiter des sujets importants, qui doivent susciter le plus possible l'adhésion. Quant au paritarisme de gestion (Assurance-chômage, Agirc-Arrco...), il doit aller plus loin maintenant que les nouvelles règles de représentativité renforcent la légitimité des syndicats. Cela suppose de changer les règles de gouvernance, de transparence, de financement. C'est possible : l'UIMM l'a fait en six mois.

**Êtes-vous d'accord avec les critiques adressées à la présidente du Medef ?**

Il n'est pas question pour nous d'affaiblir le Medef. Les entreprises ont besoin d'une représentation patronale forte et unie. Notre convention et l'arrivée de Jean-François Pilliard à la présidence de la

commission protection sociale du Medef serviront à la renforcer.

**Mais quand votre délégué déclare que rejoindre l'équipe de Laurence Parisot ne vaut pas soutien en vue du renouvellement de son mandat, c'est un signe de défiance !**

Pas du tout. Que fait-on tous les jours, Jean-François Pilliard et moi ? Nous travaillons. À l'UIMM et au Medef. Nous sommes dans toutes les délégations patronales qui négocient, qui rencontrent les pouvoirs publics. Pas de défiance, nous sommes au service de l'interprofessionnel. Je ne vous dis pas que c'est facile tous les jours...

**L'UIMM présentera-t-elle un candidat à la présidence du Medef ?**

Nous ferons les choses dans l'ordre. Nous fixerons nos orientations lors de notre convention. Nous verrons si un candidat ou un autre les endosse. Sinon, nous aviserons.

**Où en sont vos projets d'utilisation de votre fameuse « cagnotte » ?**

Là aussi, l'idée est d'utiliser ces réserves patrimoniales pour rendre service aux entreprises. Quels sont leurs enjeux ? Se développer. Rien qu'en janvier, notre dispositif de capital-développement a pris des décisions d'investissement s'élevant à 9 millions d'euros, et ces sommes sont multipliées par 4 à 10 par d'autres investisseurs. Deuxième enjeu, recruter. Nous lancerons la nouvelle vague de notre campagne de communication au printemps, pour montrer aux jeunes qu'on peut se réaliser dans l'industrie. Et nous avons débloqué plusieurs millions dans le cadre de notre fonds d'insertion, pour aider les entreprises à trouver des compétences, y compris chez les personnes les plus éloignées de l'emploi. Enfin dernier enjeu, innover. Notre autre fonds de dotation finance des projets de recherche communs universités-entreprises, ou des programmes d'enseignement répondant aux besoins des entreprises.

Propos recueillis par Olivier Auguste